

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

**Nombre de conseillers :** 29

**Date d'affichage :** 12 Janvier 2009

**Date de la convocation :** 12 Janvier 2009

**PRÉSENTS** : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PERINET, M. BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

**POUVOIR** : M. TOVO à M. LAFUENTE

M. GAMBART absent en début de séance a laissé pouvoir à M. ROUX.

**ABSENT EXCUSE** : M. KERCHACHE

Madame MANDEIX Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux élus de bien se rapprocher du micro lors des prises de parole afin que les interventions puissent être retranscrites.

M. Dézalos : En ouvrant cette séance je voudrais adresser nos compliments à notre amie et collègue Annie Accary, qui est mamie une nouvelle fois d'une petite fille Taomie à qui on souhaite une longue vie.

▪ L'essentiel de notre conseil municipal sera consacré ce soir au Débat d'Orientation Budgétaire. Je vous rappelle que la loi impose un débat d'orientation budgétaire qui doit être tenu avant de voter le Budget Primitif qui, pour nous, interviendra le 9 Février. Toutes les collectivités doivent adopter leur budget primitif au plus tard le 31 mars de l'exercice considéré.

Le débat ne sera pas sanctionné par un vote, la loi ne prévoit pas que l'on vote sur le débat d'orientation budgétaire, mais c'est cependant un acte important, un débat important dans le cycle de préparation et d'adoption du budget de la commune. On décidera d'engager un certain nombre de dépenses au nom de la commune, on décidera du niveau de pression fiscale que supporteront les administrés. Ce sont des décisions importantes et il est tout à fait logique qu'avant de rentrer dans l'adoption du budget, nous ayons ensemble une discussion, un débat sur la situation financière de la commune, sur les éléments extérieurs qui peuvent affecter le budget de la commune. C'est de tout cela que nous allons discuter avec ce débat d'orientation.

▪ Mais auparavant, je voudrais vous donner quelques informations et en particulier vous dire que nous avons reçu les chiffres concernant la population légale et officielle de notre commune à la suite du recensement réalisé début 2007. Boé compte aujourd'hui 5308 habitants, c'est la population légale de la commune, c'est une population qui sera désormais actualisée et révisée tous les ans et non plus sur des périodes plus longues comme précédemment. C'est une progression de + 17 % par rapport au

dernier recensement en 1999, nous comptons alors 4504 habitants, donc la progression aujourd'hui est d'un peu plus de 17 %. C'est une poussée importante, une des plus importantes de la première couronne de l'agglomération. On peut se féliciter de l'attrait que suscite notre commune. Aujourd'hui Boé se situe au 10<sup>ème</sup> rang des communes de notre département qui en compte 319. Je voudrais vous donner un peu plus de détails. 5308 c'est la population totale légale officielle, c'est celle qui prévaut en matière de dotation, d'élections. C'est la population qui doit être retenue. En réalité la population aujourd'hui est au-dessus de ces 5308 habitants. Déjà au recensement effectué début 2007, on a constaté une population supérieure d'une centaine d'habitants, mais comme le recensement a été opéré dans les différentes communes à des périodes différentes entre 2004 et 2008, l'INSEE a procédé à des redressements de population et il recalcule les résultats du recensement au 1<sup>er</sup> Janvier 2006 pour que toutes les communes soient à égalité de traitement. 5308 habitants, c'est la population rectifiée donc au 1<sup>er</sup> Janvier 2006, mais en réalité on est au-dessus. Cette population légale se décompose en population dite municipale et population dite comptée à part : la population municipale qui compte 5178 habitants ce sont toutes les personnes qui résident habituellement dans la commune. La population comptée à part comprend actuellement 130 personnes : ce sont des personnes qui résident provisoirement ou plus durablement à l'extérieur mais qui gardent une résidence familiale à Boé, il s'agit des étudiants de moins de 25 ans, des personnes qui sont en maison de retraite ou dans des établissements de long séjour. Population municipale : 5178 population comptée à part : 130 soit un total de 5308. Alors Mesdames une bonne nouvelle, vous êtes majoritaires, 52,5 % de la population est constituée de femmes. Dans les prochains mois nous recevrons des informations plus fines résultant de ce recensement et donc on prévoira de les étudier, et d'en tirer des enseignements. Aujourd'hui, je peux vous donner quelques éléments qui sont éclairants à Boé. Il faut que vous sachiez qu'il y a un peu plus de 2000 ménages. Les résidences principales sont constituées à 93 % de maisons et les 7 % sont des appartements, on sait bien qu'ici il y a un habitat essentiellement pavillonnaire. Sachez encore que ces résidences principales sont occupées à 65 % par les propriétaires. Cela ne nous surprend pas. Mais ces éléments sont confirmés dans ce dernier recensement. Quand nous aurons des informations plus détaillées, on verra de quelle façon les communiquer en conseil et avoir un échange là-dessus.

■ Je dois vous faire part d'une communication concernant la requête que nos collègues de l'opposition municipale, Mme Ramon, Mme Manse, M. Gambart, M. Roux, ont présenté au Tribunal Administratif au mois de septembre dernier. Je vous rappelle, que nos collègues s'estimaient lésés dans leurs droits d'opposants et que par conséquent ils avaient saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux pour demander l'annulation de deux articles du règlement intérieur que nous avons adopté au mois de juillet dernier. A la suite de cette procédure, le 26 novembre, nos collègues de l'opposition, nos 4 collègues, ont présenté un mémoire en désistement devant le tribunal. Ils se sont désistés purement et simplement du recours reconnaissant ainsi, en tout cas c'est l'interprétation que j'en fais, que leurs droits d'opposants avaient été respectés. Nous avons produit un mémoire en défense, avant que nos collègues ne prennent la décision de se désister. Le Tribunal Administratif de Bordeaux a pris une ordonnance de désistement mi décembre pour prendre acte effectivement du désistement de nos collègues et le Tribunal Administratif a par ailleurs condamné nos 4 collègues à verser la somme de 1000 € à la commune de Boé. Je vous donne cette information. Je ne ferai pas plus de commentaires qu'il n'en faut à ce sujet, si ce n'est pour dire que personnellement je trouve cette affaire regrettable. J'ai eu l'occasion de le dire, il est regrettable à mes yeux que nos collègues aient cherché d'une certaine façon à instrumentaliser la justice à des fins qui étaient, je le pense, des fins plus politiques ou politiciennes qu'autre chose. Je pense que c'est regrettable aussi pour nos collègues, parce qu'ils ont été condamnés à verser une somme dont ils auraient pu se passer. Regrettable pour la commune parce qu'on a perdu du temps sur ce genre de procédure et que la commune perd de l'argent également puisqu'elle a engagé, pour sa défense, le conseil d'une avocate et que les 1000 € ne couvriront pas tout à fait la dépense engagée. Mais au-delà de ça je redis simplement que c'est une situation et une affaire dont on aurait pu se passer. Je ne rajouterai pas de commentaire.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Aucune observation sur le compte rendu de la séance précédente.



d'une part importante de la TVA payée par les collectivités. Le gouvernement décide de rattacher le fonds de compensation TVA à ces dotations. Par conséquent quand on vous dit que l'enveloppe globale des dotations va augmenter de 2 %, en réalité cela sera entre 0,6 et 0,9 % selon les interprétations. Vous mesurez que c'est en dessous de l'inflation qui frappera l'indice des prix en général et que c'est encore plus en retrait par rapport au « panier du maire » que l'on situe à 3,4 %. Donc vous voyez le différentiel, cela veut dire que sur les sommes considérables que représentent ces dotations dans le budget d'une commune, c'est un manque à gagner important à prendre en considération dans notre budget. Mais il y a aussi beaucoup d'interrogation pour les collectivités locales sur la taxe professionnelle. Pour notre commune c'est effectivement la communauté d'agglomération d'Agen qui la perçoit, mais des réformes sont annoncées sur cette taxe, sans que l'on sache par quoi elle sera remplacée. On peut s'interroger parce que si demain la communauté d'agglomération perçoit un produit de taxe professionnelle inférieur à ce qu'elle perçoit aujourd'hui, elle devra compenser d'une autre façon. Il faut savoir que la communauté d'agglomération reverse une allocation compensatrice qui correspond très exactement au produit de taxe professionnelle que nous percevions avant de passer en communauté en 2000 c'est-à-dire 1 500 000 €, elle n'a pas bougé et les plus-values qui sont intervenues depuis 2000 sont gardées par la communauté d'agglomération. La C.A.A. nous reverse aussi une dotation de solidarité chaque année, or cette dotation de solidarité n'est pas neutre, il s'agit de 400 000 €. Cette dotation peut-être remise en cause tous les ans. Mais si demain la communauté d'agglomération encaisse une taxe professionnelle moins forte parce qu'il y a eu réforme, inmanquablement elle répercutera à la baisse sur notre dotation de solidarité. Elle peut même envisager, mais il faut l'éviter, d'instaurer à côté de la taxe professionnelle, une fiscalité additionnelle ménage, c'est-à-dire de réintroduire au niveau de l'agglomération une fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation ou sur la taxe foncière. Nous n'en sommes pas là, mais il faut avoir à l'esprit tous ces éléments. Il y a des évolutions dont on ne peut pas faire l'économie dans nos réflexions. Il faut examiner la situation à ce jour et envisager les différentes hypothèses qui peuvent se présenter à l'avenir. Il faut être responsable et je vous fais confiance pour que l'on prenne tout cela en considération, il faut être responsable dans nos décisions budgétaires. J'en termine avec ces trois éléments centraux que j'ai évoqués, la capacité d'épargne de la commune, son endettement, sa fiscalité, ce sont eux qui vont déterminer le niveau d'investissement que l'on pourra réaliser. Il y a de subtils équilibres qu'il va falloir trouver, la commission des finances va se réunir, les services travaillent là-dessus. Au moment où on vous présentera un projet de Budget en Février on aura vu ces différents paramètres et on en aura déduit quel est le niveau d'investissement que l'on peut réaliser en 2009, étant précisé bien entendu que nous avons la volonté de mener à bien des programmes de travaux, des programmes d'équipement pour moderniser la commune et pour répondre aux besoins de la commune. Je vous propose d'écouter Jean-Claude Géraud rentrer un peu plus dans les détails.

**M. Géraud** : Le maire vient d'évoquer le contexte et les perspectives dans lesquelles désormais devront s'inscrire les actions des collectivités, la nôtre en particulier. Avec des menaces sur l'évolution des recettes, conjuguées avec la hausse mécanique des dépenses, on comprend que la marge de manœuvre des collectivités ira en s'amenuisant, alors que dans le même temps il leur faudra garantir la même qualité de services rendus aux administrés. Pour atteindre leurs objectifs, les collectivités peuvent actionner principalement, et dans une certaine limite, trois leviers de commande : l'Autofinancement, l'Emprunt, la Fiscalité, qui vont nous servir de fils rouges dans ce qui va suivre. Les documents en votre possession vont nous apporter un éclairage sur ces trois modes d'actions, après avoir fait un rappel sur les mécanismes financiers propres aux collectivités. L'objectif ici sera de donner à chacun les éléments nécessaires pour alimenter le débat dans un deuxième temps.

Si nous commençons par l'autofinancement, il faut en préalable rappeler que le budget de la commune est structuré en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

L'autofinancement correspond schématiquement à la partie des économies réalisées en fonctionnement qui viendra abonder la section d'investissement. Si on fait référence à l'entreprise, on pourrait dire que l'autofinancement est la partie du bénéfice qui, en complément des emprunts, permet à l'entreprise de financer ses investissements, après avoir remboursé le capital des emprunts et renforcé sa trésorerie. Le tableau n° 1 donne les informations à l'origine de la formation de l'autofinancement qui participera au financement de nos investissements en 2009.

Ce tableau très détaillé, voire même trop détaillé à ce stade du cycle budgétaire destiné avant tout à définir les grandes orientations, peut être considéré comme un « précompte administratif » avec des

valeurs qui restent encore à finaliser pour 2008. D'ailleurs, la commission des finances qui se réunira demain soir travaillera sur ce document.

Donc dans l'esprit du débat d'orientation budgétaire, je vous propose à ce stade de ne raisonner qu'à partir des grandes masses et leurs évolutions, et d'attendre la présentation du compte administratif finalisé qui sera un moment privilégié pour entrer dans le détail de ce tableau.

Quels constats peut-on faire à partir de ce tableau :

Si on observe le total des dépenses et des recettes de 2008 on remarque que les dépenses diminuent légèrement (-1,61) alors que les recettes stagnent (+ 0,06). Cette configuration nous permet de dire que l'autofinancement affecté au financement de nos investissements pourrait être du même ordre de grandeur que celui de l'an passé, ce qui nous permettra de maintenir en 2009 une capacité d'investissement voisine de celle de 2008.

Si nous regardons maintenant les évolutions, c'est-à-dire la dynamique du système, nous voyons que le total des dépenses de l'année 2008 a été inférieur à celui des années 2004, 2006, 2007. Cette relative stabilité traduit l'efficacité des efforts faits par les services en matière d'organisation et d'économie. Dans un contexte futur moins favorable, ces efforts devront impérativement être poursuivis pour optimiser nos résultats. Si nous regardons maintenant les recettes, nous constatons une nette tendance au ralentissement de leur progression. Si cette année nous n'avons pas cédé des terrains à la communauté d'agglomération pour la réalisation de la D 813, ce n'est pas une progression de 0,06 % de nos recettes que nous aurions constaté par rapport à 2007, mais une baisse de 2%. Si cette tendance lourde se poursuit, et tout le laisse penser, on comprend que mécaniquement cela affectera durablement à la baisse notre autofinancement, et qu'en conséquence il faudra avoir recours à l'emprunt comme variable d'ajustement pour boucler le financement de nos investissements, avec comme conséquence un endettement durablement plus élevé assorti de frais financiers importants. Après l'autofinancement la transition est toute trouvée pour évoquer maintenant le 2<sup>ème</sup> levier de commande, c'est-à-dire l'emprunt, qui renvoie à la dette.

Pour évoquer la dette nous utiliserons les 3 tableaux en votre possession :

Le premier fait état de l'extinction de la dette dans l'hypothèse où aucun emprunt nouveau ne viendrait s'ajouter à ceux en cours de remboursement.

(Pour des problèmes de lisibilité, il ne sera pas projeté sur écran).

Quelles constatations principales peut-on faire à sa lecture :

- 1) Tout d'abord que la commune mettrait 20 ans pour rembourser ses dettes en l'absence d'emprunt nouveaux. Par comparaison et pour illustrer, un particulier s'endette couramment sur 25 voire 30 ans pour financer un projet immobilier.
- 2) Deuxième constatation : on peut voir sur la 1<sup>ère</sup> ligne que la dette en capital au 01/01/2009 des emprunts actuellement en cours de remboursement qui était à l'origine de 6 820 700 € est tombée à ce jour à 2 508 700 €. Autrement dit les emprunts en cours dont remboursés à 63 %, ce qui caractérise le fort désendettement de la commune. Le document suivant nous éclairera sur ce point le moment venu.
- 3) Troisième constatation : la 4<sup>ème</sup> colonne qui indique le montant du capital à rembourser chaque année montre que ce montant sera divisé par deux entre 2009 et 2010 ; Ceci est dû à un emprunt réalisé en 1993 qui sera totalement remboursé en septembre 2009.

A ce stade nous avons fait un certain nombre de constats sur le niveau de l'endettement et son évolution. Pour être complet il faut maintenant vérifier que ce niveau d'endettement est compatible avec les possibilités de la commune. On va donc passer du quantitatif au qualitatif. Pour cela nous utiliserons les tableaux 2 et 3.

Le tableau 2 rapporte l'endettement au nombre d'habitants. On voit pour Boé grâce à la courbe bleue que la dette supportée par chaque boétien s'inscrit nettement dans une tendance à la baisse, alors que la dette supportée en moyenne par chaque habitant de communes comprises comme nous entre 5000 et 10 000 habitants se maintient durablement à un niveau plus élevé (courbe rouge). En référence à la strate, le Boétien est presque deux fois moins endetté.

Le tableau 3 permet de visualiser l'évolution du désendettement depuis 2001, avec toutefois deux pics d'augmentation en 2003 et 2007 suite à deux emprunts, notamment l'un concernant la médiathèque en

2007. Ceci dit, parler de niveau d'endettement sans évoquer les possibilités de remboursement de la collectivité serait incomplet. On passerait même à côté de l'essentiel.

Pour préciser cet aspect, on recherche combien de temps lui serait nécessaire pour rembourser tous ces emprunts en mobilisant pour cela toute son épargne. Autrement dit on cherche à vérifier quelle est sa capacité de remboursement. A titre d'exemple on peut rapprocher cette notion du principe mis en œuvre par les banques notamment, qui consiste à vérifier que les remboursements d'un emprunt pour un particulier ne dépassent 30 % de ses revenus.

Lorsque l'on parle d'une collectivité, si celle-ci dispose d'une capacité de remboursement inférieure à 5 ans, sa situation est jugée favorable. Pour Boé, le désendettement total prendrait à peine plus de 2 ans, ceci étant calculé sur des valeurs de 2007. En 2006 la moyenne de la strate était de 6 ans en Aquitaine.

Globalement et pour conclure sur l'endettement on constate que la commune de Boé dispose d'une confortable capacité d'emprunt qui nous autorise à recourir à l'emprunt si nécessaire. Cependant faire appel à l'emprunt induisant une augmentation des charges financières, il faudra optimiser son montant pour préserver les équilibres financiers. Il ne faut pas oublier qu'un euro de dépense de fonctionnement supplémentaire, c'est un euro d'autofinancement en moins et donc un euro d'investissement en moins..... sauf à compenser par un euro d'impôt en plus, donc à agir sur la fiscalité. M. Géraud donne la parole à M. Dézalos.

☞ M. Dézalos mes chers collègues, vous avez le tableau comparatif des taux d'imposition qui s'appliquent à Boé ainsi que dans les communes environnantes. Je vous rappelle si nécessaire que le pouvoir du conseil municipal c'est d'agir sur les taux d'imposition et non pas sur la matière imposable et sur l'assiette d'imposition qui est calculée à partir de la valeur locative des biens. Ce sont les services de l'Etat qui y procèdent et notifie chaque année à la commune le niveau de matière imposable. A partir de là, sur des documents bien précis, il peut être calculé ce que va rapporter l'impôt à partir de la matière imposable et à partir des taux que l'on décide. Il y a les taux tels qu'ils existent en 2008 et la possibilité de revoir ces taux chaque année : on peut augmenter les taux, ce qui est parfois le cas, on peut les baisser ce qui est très exceptionnel et on peut les maintenir au niveau où ils étaient l'année précédente. Il faut le faire avec beaucoup de responsabilité bien entendu. S'agissant de la matière imposable, elle est revalorisée forfaitairement par l'Etat chaque année, c'est le Gouvernement qui décide chaque année du niveau de revalorisation des valeurs d'imposition. Pour cette année, le gouvernement a décidé de procéder à une revalorisation de 2,5% pour les bases d'imposition relatives au foncier bâti, de 1,5% pour les bases de la taxe d'habitation et statu quo pour les valeurs du foncier non bâti. Quelle est la situation de notre commune au regard de ces taux d'imposition en comparaison avec les autres communes de l'agglomération ? Je voudrais attirer votre attention sur le fait que bien entendu il faut comparer ce qui est comparable, en termes de population mais aussi en termes de services. Il faut juger du niveau des impôts en fonction des services qui sont apportés à la population dans chacune des communes considérées. Le tableau de comparaison retient les communes de l'agglomération agenaise auxquelles on a rajouté deux communes extérieures mais qui sont assez comparables. S'agissant de la taxe d'habitation, la commune de Boé est dans une situation très favorable, , puisque je crois qu'avec Colayrac elle se trouve avoir le taux de taxe d'habitation le plus faible de l'ensemble des communes considérées. Nous votons un taux à hauteur de 8,25 % mais il faut en toute logique rajouter le taux correspondant à la fiscalité du SIVU sport et tout cela donne 9,58 % en 2008. Vous voyez que le total pour Bon-Encontre est 11,29 %, Agen 19,4 %, Le Passage un peu plus de 10 %. C'est une situation favorable et je vous rappelle que ces taux sont restés inchangés depuis 2003. Pourquoi ? Tout simplement parce que la situation financière nous permettait de procéder à nos programmes et à notre fonctionnement sans avoir besoin d'augmenter les impôts. S'agissant du foncier bâti, nous sommes en revanche dans les communes qui appliquent les taux d'imposition les plus élevés nous avons 25,39 %, en y ajoutant le SIVU sport cela fait 29,40 % et Agen est au dessus avec 33,52 %, et d'autres communes nous suivent de très près comme Bon-Encontre, Foulayronnes, etc... Il est vrai que nos marges sur le foncier bâti sont moins importantes bien entendu. D'où provient cette disparité entre un très bas niveau d'imposition en taxe d'habitation et un niveau plus élevé sur le foncier bâti ? C'est une position qui a été adoptée par le conseil municipal dans des temps plus anciens où notre collègue Roland Esterlé était adjoint aux finances. A l'époque on bénéficiait des ressources économiques et on pouvait avoir avec le foncier bâti un retour de fiscalité important. On pouvait en revanche privilégier un petit peu la population au niveau de la taxe d'habitation. C'est cette position qui n'a pas été modifiée. Quant au foncier non bâti, il est peu

significatif, le rapport du produit de fiscalité est peu important. Le produit de la taxe d'habitation est de 413 000 €, le produit du foncier bâti de 1 788 000 € et le foncier non bâti de 85 000 € pour un total de produit fiscal de 2 287 091 €. Nous avons eu, au cours du dernier mandat, le souci de ne pas toucher à la pression fiscale qui pèse sur nos contribuables. Nous restons et je reste personnellement, nous nous y sommes engagés, sur une ligne de modération fiscale. Nos concitoyens, particulièrement en ce moment, éprouvent des difficultés, c'est un levier qu'il ne faudrait actionner qu'avec beaucoup de précaution et en cas de nécessité. Je ne veux pas préjuger de la situation de la commune en cours de mandat, nous serons peut-être obligés d'augmenter les impôts mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Voilà les éléments de débat qu'il fallait avancer et je redonne la parole à Jean-Claude.

**M. Géraud** : Après avoir fait le point sur la situation financière on peut maintenant évoquer les investissements qu'elle nous autorise. A cet effet, les commissions ont donc fait remonter leurs besoins en investissement mais, si les besoins peuvent facilement tendre vers l'infini, ce n'est évidemment pas le cas pour les ressources. D'une demande initiale brute de 3 700 000 €, l'ordre de grandeur à retenir pour le montant de nos investissements se rapprochera vraisemblablement de 2 300 000 € soit 38 % de moins. (pour un ordre de grandeur sur les 8 années précédentes c'était 1 930 000 €)

Cet ajustement nécessaire est toujours en cours dans certaines commissions qui continuent à afficher leurs choix et leurs programmations en conséquence. Au jour d'aujourd'hui la situation n'est pas encore figée et le descriptif de nos projets donné ici pour information exprime une volonté forte de réalisation et non un engagement définitif, car il peut toujours y avoir des aléas.

Pour ce qui concerne le financement de nos investissements nous prévoyons de le faire comme vous constatez en combinant à égalité autofinancement et emprunt ce qui correspond à une répartition des ressources assez classique.

En ce qui concerne la répartition de nos investissements vous pouvez constater que c'est la voirie qui en représente la part la plus lourde, comme c'est souvent le cas, et qu'en conséquence c'est sur ce poste que les arbitrages sont les plus serrés. Là comme ailleurs, nous devons calibrer nos projets de façon à ce qu'ils ne déstabilisent pas financièrement la commune.

**M. Esterlé** : pour répondre sur le problème de la fiscalité et du taux d'imposition du foncier bâti, je dirai que le foncier bâti est constitué de deux bases : une base industrielle et commerciale qui est très forte et une base d'habitat de particuliers qui est moins forte. Si vous voulez, à une période, on avait estimé qu'en augmentant ce taux du foncier bâti on faisait supporter une augmentation de la fiscalité à + de 60 % sur le bâti commercial et industriel et cela nous donnait des recettes supplémentaires plus importantes. Mais on faisait la moyenne arithmétique entre taxe d'habitation et foncier bâti. La moyenne arithmétique des deux devant se situer au plus bas niveau des communes de l'agglomération. C'est un petit peu le schéma que nous avons respecté.

**M. Dézalos** : Sur cette répartition dans le produit de fiscalité foncier bâti, aujourd'hui on est à près de 50/50 entre le foncier économique et le foncier ménages.

**M. Roux** : M. Géraud c'est votre premier débat d'orientation budgétaire, c'est un exercice pas facile et donc pour en arriver jusque là merci à vous. Ceci dit. Débat d'orientation budgétaire, vous l'avez qualifié monsieur le maire d'important, M. Géraud dans votre mémento vous déclarez qu'il constitue un moment clé de la communication financière. L'opposition s'interroge, elle s'interroge, pourquoi avant la réunion de ce soir il n'y a pas eu de commission de finances, aucun travail préparatoire, aucune question n'a pu être posée en amont et donc nous vous interpellons très clairement par rapport à cette absence de travail en commission des finances. J'ai cru comprendre que la question du débat d'orientation budgétaire a été discutée en bureau municipal, je ne suis pas persuadé que cela soit le rôle du bureau, libre à vous d'en décider mais on peut s'interroger sur le rôle de la commission des finances. Comment interpréter la chose, on ne sait pas trop. En ce qui nous concerne, opposition, on peut y voir un moyen de cacher certains chiffres, par rapport aux documents qui nous ont été fournis. M. Géraud nous regrettons qu'ils ne soient pas datés. Notamment les documents relatifs au fonctionnement, nous ne connaissons pas exactement la date à laquelle la situation est arrêtée. Vous vous focalisez dans les documents fournis sur l'état de l'emprunt certes, pourquoi pas, au niveau de l'investissement nous n'avons rien reçu, hormis le tableau que vous nous

présentez ce soir, là aussi un véritable regret, l'opposition s'interroge par rapport à cet investissement. Débat d'Orientation Budgétaire, il y a le mot débat et également le mot orientation, or il ne nous est rien présenté pour 2009, rien, nous n'avons aucun chiffre concret, hormis ce que vous venez de présenter. L'opposition vous interpelle et vous demande pourquoi n'avons-nous pas accès au plan pluriannuel d'investissement, vous parlez dans le cadre de votre mémento de Marot, de maison de retraite, vous parlez de l'éco-quartier de St Marcel, projets phares où nous nous associons pleinement et notamment à la maison de retraite qui est pour nous également une priorité, rien, donc nous ne savons pas les investissements que vous allez réaliser au fur et à mesure. Pour 2009, je disais aucun document, donc nous nous sommes permis, M. Géraud, dans le cadre du Budget Primitif dont nous parlerons la prochaine fois, de vous faire une petite liste et nous espérons fortement que vous vous y intéresserez pour nous communiquer rapidement les documents en question. Mon intervention s'est concentrée principalement sur la forme, attaquons à présent le fond, je ne reviendrai pas sur les considérations que vous pouvez porter à l'Etat, nous l'avons dit on ne reviendra pas sur le sujet, nous sommes en effet hostiles au désengagement des tâches primaires de l'Etat, on en a longuement discuté à propos de la station biométrique où vous le regrettez mais vous avez voté pour, on ne comprend pas mais on ne va pas radoter. Vous ne parlez pas non plus curieusement des augmentations du conseil Général et des augmentations de la Région, pourtant la presse en a fait l'écho récemment et c'est absent dans vos perspectives pour l'année. Pourtant, monsieur le maire, dans vos vœux vous l'avez dit, la population souffre, nous souffrons tous de cette crise et il est évident qu'avec les augmentations prévues par le conseil général et la région, la commune bien évident doit faire le maximum pour ne rien augmenter et nous y serons vigilants. Ensuite quant à vos projets, j'en reviens au plan pluriannuel d'investissement, vous parlez, très bien, je vous l'ai dit, nombre de vos projets nous tiennent à cœur et nous serons à vos cotés pour les appuyer, cependant nous n'avons rien. Ce sont des questions qui nous interpellent et auxquelles nous aimerions avoir quelques réponses.

*☞ M. Dézalos* : Sur les considérations que vous portez, M. Roux, avant même le vote des budgets de la région et du département, c'est de votre responsabilité. Vous pensez bien qu'il n'est pas dans les priorités du conseil municipal de commenter les prises de position devant la presse de tel ou tel responsable régional ou départemental. Si j'ai bien compris vous faites le reproche que nous ne nous réunissons pas suffisamment, mais s'il faut en plus faire le commentaire de la vie politique régionale ou départementale, nous allons siéger 24/24 heures. En ce qui concerne la commune de Boé, et chacun appréciera ensuite ce qui relève d'autres instances, sur la définition des programmes d'investissement, notamment sur la programmation pluriannuelle des investissements, nous fonctionnons de la façon suivante : vous siégez, nous siégeons dans des commissions thématiques, commissions des travaux, à la voirie, à l'urbanisme, commission sociale, scolaire, c'est là que naissent les propositions, les projets et vous y participez je crois de façon active les uns et les autres. Remontent de ces commissions mais également des services des propositions et il s'agit maintenant et à partir de ce débat de finaliser dans le cadre des possibilités budgétaires que nous allons dégager. Les propositions, Vous y avez travaillé et dès lors il faut caler et ajuster les différentes propositions. Je ne vois pas où est le problème, rien n'est décidé pour l'instant. Je suis incapable de vous dire M. Roux, aujourd'hui, ce que nous allons définitivement retenir dans le vote du Budget en 2009. On va travailler là-dessus, mais dès à présent vous y avez travaillé je le redis dans les commissions. Je vous donnerai la parole M. Roux, mais je voudrais que M. Géraud qui l'a demandé puisse s'exprimer aussi.

*☞ M. Géraud* : simplement pour dire que la particularité cette année et que le budget sera voté nettement plus tôt que les années précédentes et que les services ont été en marche forcée pour préparer notamment les informations qui vous ont été données ce soir. Il y a une dizaine de jours ou même moins je n'aurai pas pu avoir ces informations, il faut un temps pour chaque chose c'est un travail qui se fait en continu et interrompre ce travail à un moment donné ne permet pas de donner tout le sens, on ne fait que fixer ce qui se passe à ce moment-là pas, on n'a pas d'avis global. Je reconnais que pour vous, ne pas avoir eu de commissions des finances avant cela peut être embêtant mais je vous explique que nous avons été contraints par le délai et c'est particulier à cette année puisque le budget était voté plus tard les années précédentes. Les services ont été fortement contraints pour faire remonter les informations et j'ai laissé entendre que nous n'avions pas encore toutes les informations certaines devaient encore être finalisées. Demain, on aura l'occasion d'aller un peu plus dans les détails.

M. Roux : Merci de vos explications M. Géraud. Cependant si mes souvenirs sont bons, lors de la dernière commission des finances, nous savions déjà que le budget serait présenté plus tôt et je pense tout à fait qu'en termes d'organisation, ce qui avait été dit vous aviez la volonté, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, mais sans doute et il était tout à fait normal et respectable de présenter le budget plus tôt, la loi ne vous impose pas de le présenter en février, cela peut être plus tardif. Libre à vous de le présenter plus tôt, je peux parfaitement le comprendre, libre à vous également d'organiser la commission des finances en fonction, que nous puissions avoir les éléments transparents et toutes les informations nécessaires pour avoir un débat objectif et fourni. Ensuite, monsieur le maire, je ne vais pas rebondir mais tout le monde comprendra que l'intérêt des commissions ce n'est pas pour discuter ou philosopher sur les taux d'endettement ou les impôts du conseil général, de la région ou de l'Etat, vous me faites le reproche de m'en prendre au conseil général ou à la région mais vous ne vous gênez pas pour l'Etat et c'est d'ailleurs marqué, enfin c'est juste une petite parenthèse. Je suis désolé de vous dire que la commission, du moins c'est ce qu'on nous a expliqué, on est là pour travailler, échanger, préparer, or il n'y a eu aucun travail préparatif en commission sur le débat d'orientation budgétaire. C'est comme ça, on peut quand même le remarquer et je terminerai mais c'est du détail, on fait remarquer, chacun voit comme il le veut, on ne va pas épiloguer. Ce qui nous soucie, c'est ce que vous venez de dire, cela nous soucie véritablement parce qu'on avait ce sentiment du coup par coup. Oui les commissions sont là pour faire remonter les informations, on doit refaire une école, c'est vrai chaque année on budgétise. Mais des projets tels qu'une maison de retraite, tels que des rachats de zones comme St Marcel ou Marot, de constructions, cela ne se décide pas en commission en 2010 ou 2011 en se disant cette année on va faire Marot, cette année on va faire la maison de retraite, cela se prépare sur plusieurs années, forcément on met un peu de sous de côté tous les ans et si tout se passe bien on va utiliser nos économies destinées à accueillir des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer des maisons de retraite privées. On ne va pas décider sur une année vu le coup colossal de l'achat du terrain, de la construction, de l'équipement et des personnes qui vont travailler dedans, je suis quand même surpris que vous nous disiez : voilà en commission on va décider cette année de faire une maison de retraite, cela me paraît complètement ahurissant et je repose la question avez-vous envisagé, existe-t-il ou va-t-il exister un plan pluriannuel d'investissement pour y voir plus clair dans les projets que vous nous proposez ce soir et notamment la maison de retraite.

M. Dézalos : je ne vous ai jamais dit que nous allions décider, en nous réveillant une année au cours du mandat, de faire une maison de retraite. La maison de retraite, que nous avons inscrite dans le cadre des priorités que nous souhaitons mener au cours de ce mandat, fait actuellement l'objet d'études préalables qui pour l'instant ne sont pas très avancées et donc nous ne sommes pas en mesure d'apporter plus d'informations. Le conseil général doit redéfinir son schéma gérontologique départemental. Nous avons eu des rencontres de travail avec le centre hospitalier, je suis allé rencontrer la directrice de l'action sanitaire et sociale, j'ai vu le vice-président en charge de ces questions au conseil général pour essayer de voir la démarche. Par ailleurs nos services sont en relation avec les services de l'Etat. Je vous rassure M. Roux. Etre retenu, cela ne dépend pas que de nous, il faut que le département donne son aval pour ce projet car il y a beaucoup de projets dans d'autres communes, des projets privés, publics et nous allons étudier cela et prendre le temps qu'il faut pour le faire. Bien entendu les commissions concernées et le conseil municipal dans son ensemble, le moment venu, seront réunis pour prendre connaissance du dossier et pour décider si on poursuit ou pas. C'est comme cela que ça se passe mais pour le reste j'ai encore l'impression, et cela me surprend, que vous sous-estimez le travail auquel vous participez vous-même dans les commissions thématiques. Je reçois les comptes-rendus et je les lis attentivement, c'est l'occasion de saluer le travail qui est fait par les collègues et les collaborateurs, des comptes-rendus fournis des commissions et je peux dire il y a débat, il y a des choses qui se dégagent. Aujourd'hui, « orientation budgétaire » on en parle, c'est mieux qu'une commission, c'est l'ensemble du conseil municipal qui se saisit de tous les éléments financiers qui concernent notre commune. C'est à nous de dire et, pardonnez-moi, vous semblez balayer d'un revers de main, les questions d'épargne, d'endettement, de fiscalité, mais c'est absolument décisif. Sans cela on ne peut rien envisager, on ne commence pas par faire des propositions, on travaille évidemment sur des propositions d'investissements, de travaux mais on ne fera jamais rien qui ne soit compatible avec l'état financier de la commune, cela démarre par là. J'ai l'impression qu'on va perdre du temps pour des questions de forme ou de mauvais procès, allons

d'avantage sur le fond pour voir ce qui est raisonnable pour tel ou tel niveau d'investissement et j'invite l'ensemble du conseil municipal à cela.

M. Esterlé : effectivement monsieur le maire, on perd du temps, on confond les genres et je ne suis pas d'accord avec vous M. Roux sur vos propos. Dire que nous n'avons pas d'informations, c'est faux, vous avez reçu comme moi des documents et j'en remercie la commission des finances et nos services administratifs qui nous les ont établis car ils sont très lisibles. A partir de là, il nous appartient à chacun d'entre nous d'en faire l'analyse parce que le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas la préparation du Budget, c'est de travailler sur les grandes masses c'est-à-dire, en comptabilité emploi/ressources, à partir de là avec ces éléments, vous faites comme moi un petit tableau, on calcule : recettes d'exploitation moins dépenses d'exploitation égalent résultat brut d'exploitation et on voit comment on progresse et on cherche à analyser. De ces recettes d'exploitation, on va calculer l'épargne de gestion, elle augmente ou elle diminue, c'est le résultat brut d'exploitation hors charges financières parce que la comptabilité publique est associée à la comptabilité du plan général comptable 82. A partir de là on va enlever les frais financiers et la dette pour arriver à une épargne nette. C'est très important et comme l'a rappelé le maire c'est savoir où on se situe aujourd'hui. Le débat d'orientation budgétaire, c'est de savoir en faisant une analyse rétrospective sur 5 ans comment on a évolué. On dégage une marge nette pour permettre d'autofinancer les investissements. C'est suffisant ou pas, à partir de là, quelle est la possibilité d'endettement que l'on va avoir pour assurer notre investissement ? C'est ça le travail que l'on doit faire et non pas parler sur le budget, on n'est pas là ce soir sur la maison de retraite, on est là pour établir des masses. Je l'ai analysé et j'en retire que nos recettes ont bien progressé - 1 point de fiscalité c'est 22500 € - nous on a augmenté sur 5 ans en moyenne de 4 % de fiscalité par an, cela veut dire que le patrimoine s'est agrandi, que la commune s'est enrichie, c'est le premier élément. La démographie elle a augmenté mais aussi beaucoup de permis de construire aussi bien dans l'habitat que dans le commercial et industriel, c'est une richesse complémentaire. On analyse les dépenses et on a vu au niveau des dépenses du personnel qu'il y a une augmentation de 4 %, ce n'est certes pas négligeable mais il faut la rapprocher des services que l'on apporte aux administrés. Et après il y a des charges d'exploitation, on s'aperçoit qu'elles ont progressé de 0,3 %, on a réussi au niveau de la commune pendant 5 ans à comprimer toutes les charges courantes d'exploitation, à la sortie un résultat brut d'exploitation très positif. Il va encore augmenter parce qu'il y a des profits exceptionnels de 442 000 € (la liquidation de la SEMAB, ventes de terrains, de foncier) un produit net à la sortie qui est relativement élevé. En 2008 on a une marge nette de 1 200 000 € d'excédent une fois tout payé pour l'investissement futur. Vous dites l'endettement cela ne sert à rien, ce n'est pas le sujet, mais dans deux ans notre endettement diminue de 50 % cela veut dire que l'adjoint aux finances a une marge de manœuvre de trois millions d'euros sur deux ans sans augmenter l'endettement de la commune.

M. Dézalos : Pour tempérer un petit peu les propos un peu euphoriques de Roland encore une fois la situation n'est pas mauvaise mais il faut être prudent, il y a des contraintes extérieures qui peuvent dégrader ces paramètres favorables.

M. Roux : M. Esterlé plus ça va, vous auriez fait un maire formidable, vous avez un talent extraordinaire.....

Faites moi grâce de travailler sur les chiffres et c'est justement dans ce souci là que nous avons adressé une liste pour compléter cette information. Permettez-moi encore une fois, vous dites : il faut les grandes masses, bien sûr, mais je n'ai jamais dit que le taux d'endettement n'est pas important ce n'est pas dans mes propos, j'ai dit que vous en faites votre tête de gondole, c'est votre façade, très bien je n'ai jamais dit que ce n'était pas important en effet, cela fait partie des grandes masses. Mais dans les grandes masses il y a l'investissement, et quand on a des projets dont on se pavoise et à fort juste titre car ce sont de beaux projets et notamment la maison de retraite, on assume et on prévoit.

M. Dézalos : Evitez les termes qui ne sont pas appropriés, « on pavoise », « tête de gondole », on ne fait pas de communication ici, même s'il faut en faire de temps en temps parce qu'on le doit à nos administrés, ils doivent savoir ce que l'on fait de l'argent public. Je crois que l'on fait avant tout notre travail de responsables tous ensemble, élus par la population, pour moderniser la commune et la faire progresser avec les ressources quelle a et dans un esprit de responsabilité. Si on regarde le niveau de la dette, ce n'est pas pour en faire une tête de gondole, ni se gargariser de ces éléments, plutôt

favorables aujourd'hui, mais pour dire de rester vigilant car tous ces paramètres évoluent dans le temps. Le débat est intéressant mais sur le fond de la question, je renvoie au travail essentiel qui est fait dans les commissions thématiques. Elles sont aujourd'hui au travail. La maison de retraite c'est une situation particulière car elle ne concerne pas seulement les choix municipaux, le moment venu, on en débattrà. Mais sur les autres projets, on avance, sur les projets de voirie, de construction ou d'aménagement des bâtiments municipaux et sur les projets moins matériels mais qui concernent les services de la commune et c'est dans les commissions que cela se passe. Par exemple, vendredi, certains de nos collègues sont allés à Montech visiter une passerelle parce que nous l'avons inscrite dans nos projets, nous verrons si elle est réalisable, c'est tout un travail de prospection qui est fait pour essayer de finaliser ce projet que l'on pourrait mettre en œuvre. On travaille beaucoup et je suis toujours impressionné par les comptes-rendus et par la richesse des échanges et des propositions qui sont faites et j'en félicite tous ceux qui travaillent jour après jour dans ces commissions.

M. Esterlé : juste une question sur le compte rendu, il est écrit : « en effet le processus d'intégration des communes au sein des établissements publics communaux » m'interpelle vous avez pensé certainement à quelque chose. On entend ou on peut lire, essentiellement au niveau de la CAA où déjà on a avancé sur une fédération des Offices de Tourisme et à moyen terme vers un Office de Tourisme. Unique. On a avancé au niveau de la culture avec des réunions pour avoir un temps partagé mais ça va également vers une intégration de la culture au sein de l'agglomération. On a intégré froidement, sans demander l'avis des conseils municipaux, la commune de St Hilaire de Lusignan et ensuite on travaille sur un projet de contrat d'agglomération. Pouvez-vous nous donner quelques informations, monsieur le maire, en tant que vice-président de la communauté d'agglomération ?

M. Dézalos : C'est aussi le lieu d'élargir le débat au terrain intercommunal et c'est une excellente question. Quand on parle d'intégration intercommunale, on fait référence à quelque chose qui se passe en ce moment, les travaux de la commission Ballardur qui rendra ses conclusions fin février ou mars et qui vraisemblablement fera des propositions lourdes de conséquences en matière d'institutions publiques dans notre pays. J'écoute ceux qui sont mieux informés que d'autres et notamment le président de la CAA également député. Il nous dit qu'il faut sans doute attendre des choses fortes en matière de mise en avant du niveau régional d'abord et intercommunal ensuite. Cela veut dire qu'il y aura au niveau de l'intercommunalité une accélération de l'intégration des communes qui aujourd'hui ne font pas partie de structures intercommunales et par ailleurs il y aura sans doute des évolutions, des incitations et des transferts de compétences. Nous n'en sommes pas là. On examinera tout cela évidemment avec beaucoup d'attention mais ce que l'on dit sans avoir tous les éléments fait partie des paramètres qui pourront affecter l'avenir des communes. S'agissant du projet d'agglomération, que le président de la communauté d'agglomération a souhaité élaborer à partir des propositions que peuvent exprimer toutes les communes. Il a mandaté à prix fort un cabinet pour travailler sur l'assistance à ce projet d'agglomération, nous nous réunissons en séminaire samedi toute la journée. Après il est envisagé et je crois que c'est une bonne chose de réunir l'ensemble des conseillers municipaux de l'agglomération parce que c'est le meilleur moyen d'avoir le même niveau d'information et il y aura une procédure de validation de ce projet. On y vient mais s'agissant de la position de la commune de Boé, on devra se prononcer et le faire avec ce qui constitue l'identité de notre commune au sein de l'intercommunalité. Boé fait partie depuis l'origine de l'intercommunalité et ne s'est jamais retirée de cette structure intercommunale comme Colayrac qui est revenue et Pont du Casse qui n'est pas revenue. Boé a un esprit porté à l'intercommunalité mais en même temps on a toujours exprimé des réserves et je continue personnellement à exprimer des réserves sur ce que pourrait être demain la communauté d'agglomération. Aujourd'hui le président de l'agglomération est très partisan d'une extension large de la communauté jusqu'aux limites du pays (52 communes). Je suis intervenu pour dire que je ne partage pas cette vision et si je suis ouvert à l'extension, je ne pense pas qu'il faille aller jusque là parce qu'il y a des communes plutôt rurales, des communes urbaines et que les problématiques ne sont pas les mêmes. De même que sur les transferts de compétences, si la question se pose un jour, je ne suis pas partisan du transfert de compétence de la culture à la communauté, et je pense être suivi par d'autres maires. La culture, les événements festifs même si effectivement on peut faire des choses en commun, je crois qu'il faut garder ces manifestations qui font partie de l'identité de chaque commune. Ces considérations intercommunales peuvent nous impacter et pour revenir à l'approche financière, les décisions qui seront prises à l'issue des travaux



mesure de bon sens qui garantit le contrôle susceptible d'éviter des dérives. L'ordonnateur c'est le maire, c'est lui qui signe les titres de recettes, les mandats et donne l'ordre de payer et c'est le comptable qui paye et encaisse. Mme Carlotto reçoit un traitement, mais la loi permet que ces receveurs municipaux, qui vont au-delà des simples écritures comptables dans leur bureau et qui apportent des conseils aux collectivités pour leur gestion financière, puissent percevoir une indemnité. Sachez que dans les petites communes qui ne disposent pas comme les communes plus importantes de services financiers, ce sont les receveurs municipaux qui préparent le budget. C'est parfaitement justifié dans le cas de notre commune, car je crois pouvoir dire que nos services travaillent en étroite relation avec Mme Carlotto et cela va toujours au-delà du simple rôle de fonctionnaire comptable. J'ajoute que cette collaboration est justifiée et puisque nous parlions de la maison de retraite, nous allons fortement solliciter Mme Carlotto, vu les complexités financières d'un tel projet.

M. Gambart : elle le fait sur son temps de travail, donc c'est à ce niveau là que je suis surpris. Elle touche un traitement mensuel de par sa fonction et on vient derrière à coup d'indemnité ... J'ose espérer qu'elle permet à la commune de faire des économies.

M. Dézalos : je le crois.

M. Gambart : c'est la certitude que l'on doit avoir ?

M. Dézalos : je le crois. En plus, le rôle peut varier en fonction de la personne qui occupe le poste, Mme Carlotto a souvent siégé dans nos séances de marchés publics, en commission d'appel d'offres, elle apporte à nos services une expertise dont il serait sans doute difficile de se passer

M. Roux : pour mieux comprendre sa mission pouvez-vous nous donner un exemple sur la commune qui n'est pas compris et qui justifie aujourd'hui ces 1.066 € Pouvez-vous nous donner un exemple ?

M. Dézalos : Il y a effectivement les analyses financières, mais c'est de façon hebdomadaire que nos services sont en relation pour des questions particulières.

M. Baudy : c'est occasionnel ou c'est une fonction que toutes les trésorières ont avec plusieurs municipalités ?

M. Dézalos : on n'a pas le choix, toutes les communes ont un comptable public qui est un agent du Trésor Public, pour nous c'est Mme Carlotto

M. Baudy : est-ce que c'est la trésorerie générale qui impose une indemnité à cette personne ou uniquement la mairie qui en prend la décision ou c'est conventionnel

M. Dézalos : c'est légal, prévu par la loi, mais c'est soumis au vote du conseil municipal. Le conseil pourrait décider de ne pas verser cette indemnité. C'est un usage plus qu'établi et toutes les communes versent cette indemnité. Il est vrai que le conseil pourrait ne pas accepter de verser cette indemnité, ce qui ne manquerait pas d'affecter sans doute la qualité des relations et du travail qui est fourni. Je crois que les 1000 € qui sont proposés sont justifiés même si je comprends tout à fait l'objection que l'on peut faire, se disant que la personne perçoit un traitement. On peut considérer que c'est une indemnité accessoire qui s'ajoute, comme pour d'autres agents, à la rémunération principale

M. Gambart : je voudrais juste une précision, j'ai entendu dire également qu'elle intervenait au niveau du CCAS. Est-ce que l'on a voté le même montant.

M. Dézalos : pas le même montant.

M. Gambart : de combien est-il ?

M. Dézalos : 400 € environ. C'est proportionnel au budget.



☞ M. Dézalos : Nous ne sommes pas sur des subventions, on est sur des associations prestataires de services d'animation périscolaire. On peut faire appel, et c'est le cas, à des associations qui sont extérieures à la commune mais je souhaite que l'on fasse appel en priorité aux associations boétiennes. Par exemple, quand j'ai vu dans la liste cette année le SUA Football, j'ai demandé pourquoi l'EBBE de Boé n'avait pas été retenu. Le club a été consulté mais, pour des raisons d'indisponibilité d'un éducateur formé, il n'a pu répondre favorablement. Bien entendu, les clubs et associations de Boé sont prioritaires.

☞ M. Panteix : il est demandé que les éducateurs soient titulaires du Brevet d'Etat et la direction départementale de la jeunesse et des sports qui participe au financement de nos activités est très vigilante sur les formations.

☞ M. Dézalos : en tout état de cause, c'est l'occasion de le redire, la programmation pour cette année jusqu'à la fin de l'année scolaire est faite mais je demande à ceux qui suivent cela de très près et à nos services de privilégier tout à fait les associations de la commune. Pour la bonne compréhension, les clubs ou les personnes qui interviennent sont rémunérées à hauteur de 25 € de l'heure mais ici on est sur une dotation forfaitaire qui permet à ces associations d'acheter leur matériel pédagogique ou sportif. Cela remplace les demandes ponctuelles d'achat que nous faisaient les prestataires.

☞ M. Panteix : pour compléter, le 3 février, à l'ordre du jour de la commission, on va reparler du choix des associations pour l'avenir qui interviennent et notamment de leur disponibilité.

☞ Mme Périnet : concernant la gymnastique, il y a deux associations qui interviennent, une de Boé et une d'Agen, ce sont-elles mises d'accord. Comment cela a été déterminé ? font-elles des choses différentes ?

☞ M. Panteix : le club de Boé s'occupe de l'éveil pour les maternelles et les Patriotes Agenais s'occupent des grands. Si vous connaissez des associations ou des clubs de Boé qui sont prêts à s'occuper des petits de maternelle, proposez-les.

**Le conseil, par 27 voix pour et une abstention (Mme Périnet) décide de verser la somme de 200 € à chaque association citée ci-dessus.**

☞ M. Dézalos : cela me permet de vous rappeler, chers collègues, mais ce n'était pas le cas ici, quand vous êtes concernés, notamment si vous êtes responsables d'associations, par une délibération, je vous demanderai de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

☞ Mme Périnet : mon abstention n'a rien à voir avec le versement d'une aide à ces associations, que je trouve normal. Ce qui m'interpelle, c'est que des associations extérieures interviennent dans nos écoles car je ne pense pas que nos associations boétiennes aient le même accueil dans les écoles extérieures.

☞ M. Dézalos : je prends en compte cette remarque qui me paraît très pertinente. Daniel, je te demande, avec ta commission, de privilégier nos associations. J'ai toujours défendu le glissement du périscolaire à l'associatif dans la commune et il est vrai que nous ne sommes pas obligés de prendre des prestataires extérieurs, nous pouvons recentrer les activités sur ce que l'on est capable de proposer.

#### **Rapport n° 04 – Acquisition d'un bien immobilier rue de la Gare – rapporteur : Catherine Mandeix**

Par délibération n° 51-2008 du 8 juin 2008, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un compromis de vente sur la base des éléments fournis par les services fiscaux pour l'acquisition d'un bâtiment d'une surface utile de 110 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 250 m<sup>2</sup> situé rue de la gare à Saint-Pierre de Gaubert afin d'y réaliser une salle de quartier.



- L'association devra faire valoir une **ancienneté de 3 ans**. A défaut, une aide exceptionnelle pourra cependant être envisagée avant ce terme sur présentation d'un projet soumis à examen.
- Le **dossier de demande** de subvention devra être **complet**.
- **Aucune subvention** ne sera versée aux associations à caractère **religieux, politique ou philosophique**.

• • • • •

M. Boudon : pourquoi faut-il avoir une ancienneté de 3 ans ?

Mme Cousinet : par le passé, on avait pu constater que certaines associations se mettaient en place et demandaient des subventions pour des projets qu'elles ne réalisaient pas.

Mme Périnet : l'association doit-elle être boétienne ou toute association extérieure peut y prétendre ?

Interventions diverses...

M. Dézalos : il n'y a aucune obligation pour la commune de subventionner ou d'aider une association. C'est le conseil municipal qui en décide. Il faut apprécier en fonction de certains critères, aujourd'hui il est proposé un cadre que nous appliquions jusque là, mais nous n'avons pas pris de délibération qui fixe ces critères. C'est un cadre qui peut éventuellement bouger, il a été étudié par la commission. Il faut évidemment que les associations apportent quelque chose aux boétiens sinon je ne vois pas sur quel fondement la commune aiderait l'association. C'est le cas de beaucoup d'associations boésiennes. Il se trouve que des associations de communes extérieures rendent des services à la commune et à ses habitants et il y a des associations que l'on subventionne aujourd'hui et dont l'activité n'est pas centrée sur la commune de Boé mais néanmoins, notamment dans le secteur de la solidarité et de l'entraide, comme le secours populaire, le secours catholique, les restos du cœur, etc... on peut considérer que dans ce domaine de l'entraide et de la solidarité on peut subventionner.

M. Roux : l'année dernière, lorsqu'on a voté les subventions aux associations, vous m'aviez répondu la chose suivante : « les subventions sont versées aux associations de la commune et associations extérieures après examen des documents produits par la commission des finances. En règle générale, les associations communales d'intérêt général ayant des activités ouvertes à la population sont subventionnées. S'agissant d'associations extérieures, la décision est prise en fonction de l'action proposée par ces associations ». Je me rends compte que c'est une diminution de la commission des finances. La réponse que vous aviez apportée était pleinement satisfaisante. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui nous devons voter des critères en sachant que vous donnez à qui vous voulez et que c'est le bureau municipal qui décide. ... Oui le conseil... mais sur proposition du bureau municipal. Même au niveau national vous limitez aux associations à la solidarité et à l'entraide. Pourquoi cette limitation ? Pourquoi pas la culture ? On peut avoir envie de subventionner une association liée à la culture, c'est un exemple parmi tant d'autres. L'association devra faire valoir une ancienneté de trois ans, l'argument que vous avez développé tout à l'heure c'est vrai et c'est inquiétant. Il y a des associations qui se créent, on donne quelque chose et elles ne le font pas mais cela peut exister sur une association qui a 10 ans d'ancienneté. Le délai de 3 ans, je ne vois pas en quoi il se justifie au contraire, j'ai envie de dire qu'une association que se crée a besoin d'argent parce qu'elle n'a pas assez d'adhérents et qu'il faut l'aider et la subventionner. Le dossier de demande de subvention devra être complet, cela me semble une évidence pour toucher une subvention, et pour terminer aucune subvention ne sera versée aux associations religieuses, philosophiques ou politiques, mais je ne vois même pas pourquoi vous mettez cette phrase, on n'a pas le droit et la loi interdit

formellement de subventionner le culte, les partis politiques, et les syndicats. A quoi sert cette délibération ? Je n'en vois pas l'intérêt. En plus, qui va juger du caractère religieux, politique ou philosophique.

☞ M. Dézalos : nous !

☞ M. Roux : très bien ! Le secours catholique ?..... Qu'est-ce qu'on fait ?

☞ Mme Journé-Lhérisson : ce n'est pas religieux .Il ne demande pas votre religion pour vous aider.

☞ M. Roux : heureusement, cela fait partie des libertés fondamentales. La question que je vous pose c'est les critères, à quoi ils servent ? Vous aviez donné une définition satisfaisante l'an dernier pourquoi rajouter un tas de choses qui peuvent être dangereuses à nos associations.

☞ M. Dézalos : merci d'accorder une telle importance aux propos que je peux tenir à l'occasion d'un débat ! Je crois cependant qu'il y avait un vide juridique de notre part et pour verser une subvention cela doit s'inscrire dans le cadre de la loi, vous avez raison de rappeler que l'on ne doit pas subventionner les associations religieuses, les partis politiques et que la loi le prévoit mais je crois qu'il faut être plus précis. Il nous est apparu important de fixer ce cadre car nous sommes sollicités chaque année un peu plus par toutes sortes d'associations. Il faudra limiter et motiver la décision. C'est un formalisme qui ne me paraît pas indifférent.

☞ Mme Ramond : concernant l'ancienneté de 3 ans, je n'étais pas à la réunion, c'est bien de ne pas donner comme ça mais je crois qu'il existe une réunion tous les ans où les associations rendent des comptes sur leurs activités. Si la première année vous donnez une aide, qu'elle n'a rien fait, l'année d'après vous ne versez plus rien. Pourquoi 3 ans ?

☞ M. Dézalos : je trouve que votre remarque est fondée. Il faut éviter l'effet d'aubaine que cela peut représenter pour certaines associations mais cela peut éventuellement nous gêner. Il y a sans doute des associations qui mériteraient et qui vont apporter quelque chose à la commune, malgré l'aide exceptionnelle que nous pouvons leur verser. Cela serait l'amendement Ramond !

☞ Mme Cousinet : simplement, je ne vois en quoi la durée peut être gênante. Si jamais une association avant les 3 ans présente un projet, elle pourra obtenir une aide exceptionnelle. Certaines villes avoisinantes ne financent pas à 100% et si le projet a abouti, le solde leur est versé. Nous n'avons pas adopté ce système. Mais si vraiment l'association a un projet qui mérite d'avoir une subvention, on en débattrait à ce moment là.

☞ M. Dézalos : Un autre point qui est en effet important lorsqu'on parle de subvention, le risque est minime pour la commune si elle donne 100 € ou 200 €. En revanche cela va au-delà de la subvention, au niveau de l'aide. Nous avons convenu à l'ouverture de l'espace François Mitterrand que les associations bénéficieraient de la gratuité de la salle une fois par an. Aujourd'hui cela va devenir difficile car il y a beaucoup d'associations et beaucoup de demandes. Il faudra revoir ce système.

☞ Mme Accary : je trouve tout à fait normal d'avoir 3 années d'ancienneté, on peut ainsi se rendre compte si l'association a bien évolué. Et si jamais la première année elle a un projet valable, elle peut demander une subvention exceptionnelle. Il faut maintenir une ancienneté de 3 ans.

☞ Mme Périnet : ce n'est pas fermé, prioritairement 3 ans et si l'association a un projet, elle peut avoir une aide exceptionnelle.

☞ M. Dézalos : cela nous permet de vérifier et de décider d'une aide exceptionnelle mais en revanche il faut rester juge de l'aide que nous apportons.

☞ M. Roux : excusez-moi, mais par rapport aux 3 ans, quelle que soit l'aide que vous accordez à une association, vous regardez le dossier, il y a des documents qui sont fournis et des projets qui sont avancés. Quelle est la différence, pourquoi faire une différence au niveau du temps ? Renseignement pris auprès de communes voisines, certaines collectivités ont décidé de mettre en place des critères c'est-à-dire : l'objet de l'association, l'impact sur la population, l'impact sur l'image de la commune, la participation à la vie de la commune, la vie démocratique de l'association, le partenariat avec les autres associations, les activités passées, les projets à venir, et la situation financière. Il n'y a pas de polémique, ce sont des projets concrets et l'impact que cela peut avoir.

☞ Mme Périnet : pour apprécier une situation financière, il faut au moins un an de fonctionnement, sinon on ne sait pas où va l'association .

☞ Mme Cousinet : je ne vois pas pourquoi on s'obstine sur ces 3 ans. Quand vous avez des subventions sur des barèmes, des calculs, il y a un minimum et un maximum il y a toujours des critères. On a assez débattu en réunion, il n'y a pas de problème

☞ Mme Ramond : est-ce que la liste des associations est contrôlée tous les ans ?

☞ M. Dézalos : elle est contrôlée à deux niveaux et principalement au niveau des demandes de subventions car elles doivent fournir tous les documents requis mais il y a également le guide des associations, qui est mis à jour. Le toilettage est fait correctement chaque année.

☞ Mme Cousinet : il y a des associations qui fonctionnent mais qui ne demandent aucune subvention et d'autres qui sont en sommeil et qui bien entendu ne perçoivent aucune subvention.

☞ Mme Périnet : est-ce que toutes les associations sont au courant qu'elles peuvent faire cette demande de subvention à la mairie ?

☞ M. Dézalos : oui, elles le savent. Les associations qui perçoivent déjà une subvention, reconduisent leur dossier systématiquement.

☞ M. Lunardi : il faudrait peut-être inscrire les critères de façon différente entre : obtenir une subvention et avoir accès à la salle et au matériel. Il faudrait différencier les critères d'attribution.

☞ M. Dézalos : je demande aux adjoints concernés et aux services, de travailler sur le règlement d'utilisation des salles et de revoir effectivement les critères d'attribution.

☞ M. Gambart : juste une précision, il y a une demande de subvention annuelle réalisée par les associations, il y a pas de tacite reconduction ?

☞ M. Dézalos : il y a parfois des associations qui ont omis de présenter dans les délais leurs dossiers alors qu'elles étaient déjà bénéficiaires les années précédentes. Il est parfois difficile de refuser, il y a alors une délibération particulière en cours d'année pour l'attribution de la subvention. Sinon l'attribution se fera au moment du budget dans les documents que vous aurez et sur la base du travail préparatoire de l'examen des dossiers qui aura été fait. Une liste de nos propositions d'affectation sera jointe au document du budget et c'est le vote du budget qui entraîne le droit à subvention.



qui a demandé une mise en disponibilité, et Laura Quinty qui a fait le choix d'aller à Bon-Encontre. Financièrement, on va déduire de notre contribution au Sivu, la presque totalité de ce que coûtait l'éducateur c'est une opération neutre. Le rôle de cet éducateur, qui sera une personne de bon niveau, qui pourra effectivement monter toutes ces activités sera aussi d'aller chercher des financements de la politique de la ville et d'activités diverses, car nous n'avons pas aujourd'hui ce coordinateur capable de le faire. Mais je souhaite beaucoup que cet animateur jette des ponts entre nos jeunes et adolescents et les associations de la commune, c'est essentiel. J'espère qu'il sera efficace sur ce terrain là pour un travail en réseau avec les associations.

**Mme Ramond** : je voudrais savoir si l'éducateur est bien spécialisé là –dessus et s'il aura les diplômes voulus pour encadrer ces jeunes.

**M. Dézalos** : sous réserve évidemment du vote de la délibération qui vous est proposée, il y a un pré-recrutement déjà établi. Des candidatures se sont exprimées. La personne que je me propose de recruter si vous ouvrez ce poste, est une personne qui a déjà une expérience et qui a au point de vue des qualifications, tous les diplômes requis.

**M. Gambart** : j'ai bien suivi votre argumentaire sur ce transfert de compétence du Sivu vers la commune. Donc qui va se conclure par une baisse des charges au niveau du Sivu qui devrait se traduire par une baisse sur notre fiche d'imposition sur la part Sivu ?

**Mme Lebeau** : pour le Sivu économique et social il n'y a pas d'impôt. L'impôt est appliqué pour le Sivu Sport.

**M. Dézalos** : cela va se traduire pas une baisse dans le budget communal de la contribution que verse la commune. On déduira une partie de ce que représentait la prise en charge de l'éducateur.

**M. Lafuente** : une précision concernant le poste d'adjoint technique. La personne que l'on propose de recruter est un peintre en bâtiment confirmé. Nous avons souvent besoin d'effectuer des travaux de peinture ponctuels, vu les difficultés que nous avons pour obtenir des entreprises, il est important de recruter une personne, car la commission a décidé d'augmenter la part des travaux faits en régie. C'est un poste important et je suis satisfait que l'on puisse le faire.

**M. Dézalos** : je me permets d'insister là-dessus car c'est très important ce que vient de dire Jean-Michel. Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire, il est clair que s'il fallait voir de quelle façon optimiser les ressources de la commune, il faut aussi en termes de gestion essayer de faire des économies et de rationaliser notre fonctionnement. L'option qui a été retenue par la commission est que certains travaux pourraient être réalisés en régie. Il est possible de faire plus en matière de petits travaux, d'aménagement, de maintenance, je crois aujourd'hui que nous aurons une panoplie de qualifications qui nous permettra de le faire.

**M. Boudon** : sur ce poste d'adjoint technique de peintre, la personne semblerait-il ne serait pas que peintre et aurait d'autres qualifications dans le bâtiment.

**M. Lafuente** : il est également plaquiste confirmé et cela va sérieusement nous aider et notamment pour les travaux de rénovation du centre communal d'action sociale.

**Le conseil, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Ramond, Manse, MM. Gambart, Roux), émet un avis favorable à la création des deux postes cités ci-dessus.**



Mme Lebeau : une demande a été faite par un agent mais la loi oblige à le mettre en place.

M. Gambart : j'aimerais avoir une précision. Ceci concerne tous les employés de la mairie et du CCAS ? Non ! Puisque j'ai souvenir que le même type de délibération a été pris sur les tickets restaurant et qu'à posteriori une convention a été signée avec des salariés minimisant le nombre de tickets restaurant. Vous voulez des précisions ?

M. Dézalos : pour les employés de la mairie cela se décide en conseil municipal et pour le CCAS c'est le conseil d'administration qui vote la délibération correspondante. Il peut y avoir des situations particulières qui justifient que cela ne soit pas le même régime. Nous n'avons pas délibéré sur le compte épargne temps pour le CCAS

Mme Lebeau : Le CCAS n'a pas encore délibéré mais je ne vois pas pourquoi le CCAS ne délibèrerait pas de la même manière.

Différentes interventions.

M. Gambart : Il y a eu des conventions signées qui minimisent le nombre de tickets restaurant pour certaines personnes.

M. Dézalos : on ne va pas ouvrir le débat sur les tickets restaurant. On a délibéré à la fois en conseil municipal et en CCAS. Pour l'information de tous, il existe des situations particulières qui nous ont fait considérer qu'au niveau du CCAS, il pouvait y avoir un régime différent, c'est la question des assistantes maternelles, des personnes de la Marpa. En ce qui concerne le compte épargne temps, il n'y a pas d'élément, a priori, qui justifie des différences.

Mme Lebeau : au niveau des tickets restaurants, dans le texte il est dit qu'un agent qui ne travaille pas à 100 % n'a pas le même nombre de tickets que l'agent qui travaille à temps plein. Le CCAS a dû le prendre en compte pour voter sa délibération.

**A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à l'ouverture d'un compte épargne temps et au règlement intérieur tel qu'il est présenté ci-dessus.**

La séance est levée à 21 H 15.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Catherine Mandeix

Christian Dézalos